

LA CULTURE

DANS LES VILLES DURABLES

APPRENDRE AVEC CULTURE 21 ACTIONS



PRÉSENTATION DU PROGRAMME

A. INTRODUCTION

Le premier Sommet de Culture de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), tenu à Bilbao du 18 au 20 mars 2015 sous le titre « Culture et villes durables », a adopté le document « Culture 21 Actions ». Ce dernier donne des orientations aux villes qui souhaitent évaluer, concevoir et lancer des politiques culturelles susceptibles de contribuer au développement durable.

« Culture 21 Actions » se nourrit du travail de l'Agenda 21 de la culture et du travail continu de CGLU sur la relation entre la culture et le développement durable, matérialisée, entre autres, dans la Déclaration « La culture : quatrième pilier du développement durable » (novembre 2010) et dans l'intégration de la culture au sein du Groupe de travail global de Gouvernements Locaux et Régionaux.

« Culture 21 Actions » peut être considéré comme un manuel cohérent avec les Objectifs de Développement Durable (approuvés par les Nations Unies en septembre 2015), et avec le Nouvel Agenda urbain (approuvé par les Nations Unies lors de la conférence Habitat3 en octobre 2016). Néanmoins, il va au-delà de ces documents : « Culture 21 Actions » est un manuel complet qui apporte cohérence, clarté, capacité et agence au rôle de la culture dans les villes durables.

Culture 21 Actions est également issu de la reconnaissance, dans toutes les régions du monde, de l'importance des politiques culturelles pour le développement durable local, que ce soit en ce qui concerne les aspects intrinsèques de la culture qui jouent un rôle essentiel dans le bien-être et dans l'exercice des droits humains, ou au sujet de la contribution potentielle de la participation et des ressources culturelles dans la durabilité sociale économique et environnementale. Les villes durables ont besoin d'une approche intégrale fondée sur la combinaison de différentes perspectives et de différents objectifs, ainsi que sur la coopération entre agents publics, privés et de la société civile.

Bien qu'il existe au niveau mondial, de plus en plus d'information et d'exemples de bonnes pratiques, et qu'il y ait et une prise de conscience de plus en plus grande de l'importance de la culture dans le développement durable, il reste cependant beaucoup à faire pour garantir l'évaluation, l'échange de connaissances et la diffusion du savoir existant. Le programme « La culture dans les villes durables. Apprendre grâce à Culture 21 Actions – Villes Pilote », élaboré par la Commission de Culture de CGLU, a pour but de faire face à ce manque en offrant des opportunités permettant aux villes de participer à un processus d'apprentissage à partir des principes et des actions compris(es) dans Culture 21 Actions.

Le programme de villes pilote a d'abord été lancé en 2015, et a conduit à la sélection des villes de Chignahuapán, Concepción, Cuenca, Escazú, Gabrovo, Galway, Izmir, Konya, Lisbonne, Maastricht, Merida, Namur, Puebla, Swansea, Terrassa, Timisoara et l'état de Sinaloa, au sein desquel(les) la mise en œuvre du programme est toujours en cours. Les leçons tirées de cette première édition ont été intégrées à ce nouvel appel, qui par ailleurs, conserve une méthodologie similaire. Parallèlement à ce programme, CGLU encouragera un programme similaire de Villes pilote en Europe, en collaboration avec Culture Action Europe. Au cours de la mise en marche de ce dernier, des synergies entre les deux initiatives seront explorées, et la Commission de Culture de CGLU les intégrera dans ses activités d'apprentissage, de sensibilisation et de communication.

Ce programme pourra établir des collaborations avec d'autres organisations régionales ou nationales (telles les organisations intergouvernementales qui existent dans certaines régions, les ministères de la culture nationaux ou fédéraux, etc.) pour l'application de Culture 21 Actions et la promotion de la formation et de l'apprentissage dans différentes régions et pays. Dans ce cas, la méthodologie décrite ci-dessous pourra être adaptée à différentes circonstances spécifiques tout en maintenant les mêmes objectifs globaux et en cherchant en même temps à promouvoir l'apprentissage mutuel et le travail en réseau. La Commission de Culture de CGLU reste à votre disposition pour évaluer ces possibilités avec les institutions intéressées.

B. OBJECTIFS

Le programme comporte les objectifs suivants :

» Promouvoir une plus grande compréhension locale et internationale de la relation entre la culture et le développement durable local dans les villes participantes à partir des questions abordées par l'Agenda 21 de la culture et Culture 21 Actions, ainsi que d'autres questions importantes pour les agendas globaux et locaux.

» Faciliter la conception, la mise en marche et l'évaluation de mesures pilotes innovantes dans des domaines significatifs pour la relation entre la culture et les villes durables par le biais de la collaboration entre des agents publics, privés et de la société civile.

» Accompagner les échanges, l'évaluation et l'apprentissage mutuel ainsi que la formation entre villes intéressées dans la relation entre la culture et le développement durable concernant les thématiques identifiées par Culture 21 Actions.

» Rendre plus visibles les villes participantes, leurs politiques et leurs programmes dans les débats globaux sur le rôle de la culture dans le développement durable.

» Contribuer aux actions de lobbying et de sensibilisation internationales pour une considération explicite des facteurs culturels dans le programme des villes durables.

C. BÉNÉFICIAIRES

Le programme est ouvert aux villes qui (a) sont membres directs ou indirects de CGLU (les membres indirects sont les villes et les gouvernements locaux qui appartiennent à des associations nationales ou régionales membres de CGLU ; dans la pratique, de nombreuses villes sont effectivement des membres directs ou indirects de CGLU) et (b) connaissent l'Agenda 21 de la culture.

Au cours du programme, les villes qui participent devront s'assurer que différents organes du gouvernement local (par exemple, le département responsable des politiques culturelles, mais aussi ceux qui s'occupent d'autres aspects liés au développement durable), des organisations de la société civile et les citoyens peuvent participer à leurs activités, ce qui permettra d'augmenter l'appropriation, la durabilité et la responsabilité.

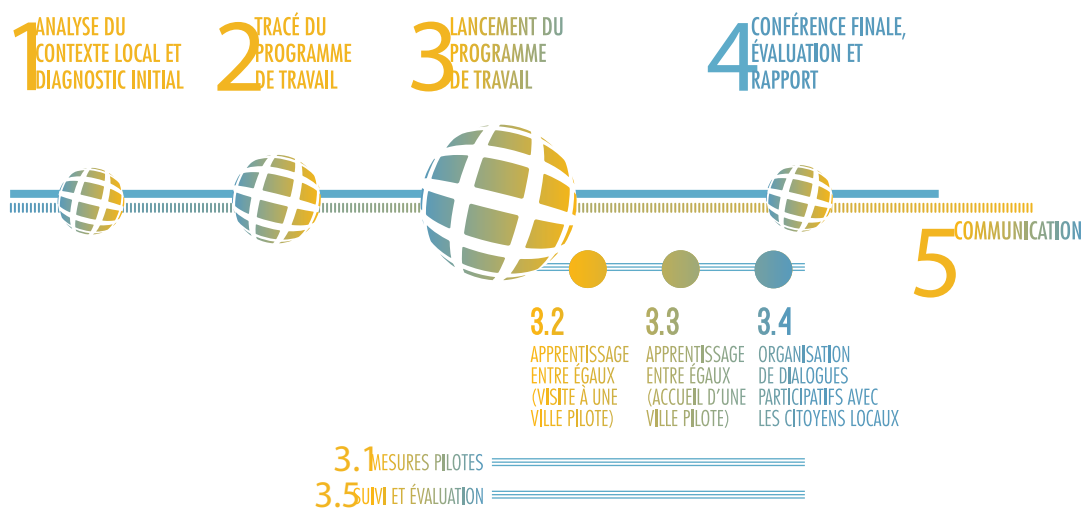
D. PROMOTEURS

La mise en marche du programme se base sur une étroite collaboration entre les villes participantes, la Commission de Culture CGLU et les personnes expertes externes. Toutes les personnes et institutions qui participent conçoivent ce programme comme une expérience d'apprentissage unique.

Comme on l'a expliqué pour la mise en marche de Culture 21 Actions on pourra, dans certaines régions ou pays, établir un accord avec les organismes régionaux ou nationaux pertinents. Dans ce cas, ces institutions pourront jouer un rôle important surtout dans la contribution de connaissances (par exemple, en assumant toutes ou une partie des tâches confiées aux experts externes dans la description que l'on trouvera plus bas), l'organisation d'activités (visites d'apprentissage et autres séminaires nationaux ou régionaux) et la diffusion des résultats provisoires et finaux. La méthodologie décrite ci-dessous sera adaptée dans chaque cas aux circonstances.

MÉTHODOLOGIE

Le programme s'étend sur 26 à 28 mois, en fonction de la disponibilité et des besoins des villes. Dans chaque ville qui participe, le programme comprendra le plan de travail suivant :



Dans les pages suivantes vous trouverez une description plus détaillée de chaque activité.

ACTIVITÉ 1

ANALYSE DU CONTEXTE LOCAL
ET DIAGNOSTIC INITIAL

Cette phase initiale est très importante afin d'améliorer la connaissance mutuelle et d'établir la base pour la collaboration. Cette activité durera de 7 à 8 mois.

La phase initiale du projet inclura les activités suivantes :

- a) **Analyse des documents** importants concernant les politiques culturelles locales et d'autres aspects significatifs du point de vue de la durabilité à charge de la ou des personne(s) experte(s) externe(s) avec le soutien de l'équipe local, et élaboration d'un bref « Profil de la Ville ».
- b) **Visites** à des équipements et à des projets culturels importants sous la responsabilité de la/ des personnes/s experte/s et de quelques représentants des villes bénéficiaires.
- c) **Réunions** avec des responsables institutionnels du gouvernement local et des agents importants de la société civile.
- d) **Atelier de travail**, durée de 1 à 2 jours, avec la participation de 20 à 30 agents locaux (différents départements du gouvernement local, agents de la société civile, académiques, organismes privés) et facilité par un expert externe. L'atelier comprendra une présentation de l'Agenda 21 de la Culture et de Culture 21 Actions, et traitera d'autres questions qui y sont liées (développement durable, gouvernance, droits culturels, etc.). On utilisera les instruments de mise en œuvre de Culture 21 Actions (fondés sur ses nouveaux engagements) afin de réaliser une première autoévaluation de l'état des politiques culturelles et du développement durable dans la ville pilote. Les résultats de l'atelier mèneront à l'identification de 2 à 3 domaines qui exigent une attention spéciale (parmi les 9 qui composent Culture 21 Actions) et entre 2 et 3 où il existe des expériences significatives (bonnes pratiques) qui pourraient servir d'inspiration pour d'autres villes.
- e) **Activité publique**, durée de 2 à 3 heures, coïncidant avec l'atelier de travail afin de présenter Culture 21 Actions, les institutions et les personnes impliquées dans ce travail, et la participation de la ville au programme «La culture dans les villes durables : apprendre avec Culture 21 Actions». Cette activité permettra de débattre de certaines questions importantes au regard du contexte (optionnel). Si l'activité publique est organisée, un bref « article » sera écrit et disséminé.

RÉSULTATS ATTENDUS

Beside the public events, the expected outcomes of this phase are:

- Nomination d'un « **point focal local** » par le gouvernement local.
- L'identification d'un groupe initial de 3 à 5 autres « **interlocuteurs** » (gouvernement local et autres agents) qui participeront de manière continue au suivi et au développement du programme.
- Un document d'analyse des forces et des faiblesses des politiques culturelles locales, à partir du « radar » de Culture 21 Actions, y compris l'identification de 2 à 3 domaines qui requièrent plus d'attention et de 2 à 3 domaines dans lesquels la ville a des points forts. Ce document s'appellera « Radar 1 ».
- Création d'un espace spécifique sur le site web de l'Agenda 21 de la culture.
- Un bref « Profil de la Ville »
- Un court article résumant l'activité publique
- Un communiqué de presse.
- Une vidéo de présentation.

ACTIVITÉ 2

TRACÉ DU PROGRAMME DE TRAVAIL

Au cours du mois suivant l'atelier, le point focal local et l'équipe d'« **interlocuteurs** », en collaboration avec la/les personne/s experte/s, établiront un brouillon du programme de travail, celui-ci durera de 19 à 20 mois et sera orienté vers l'amélioration de l'action de la ville dans les domaines où on aura identifié des besoins. En outre, le programme de travail pourra inclure différentes activités de sensibilisation et/ou de formation afin d'informer d'autres agents clé (personnel du gouvernement local, ONG, universités, entreprises, etc.) des liens entre la culture et le développement durable local et présenter aussi bien le cadre de l'Agenda 21 de la culture comme des exemples de politiques et des programmes concrets qui servent à illustrer cette relation. Le programme de travail aura besoin de la contribution conjointe de différents agents locaux (gouvernement local, société civile, organisations privées, citoyenneté) et inclura des mécanismes de suivi basés sur les contenus de Culture 21 Actions.

RÉSULTATS ATTENDUS

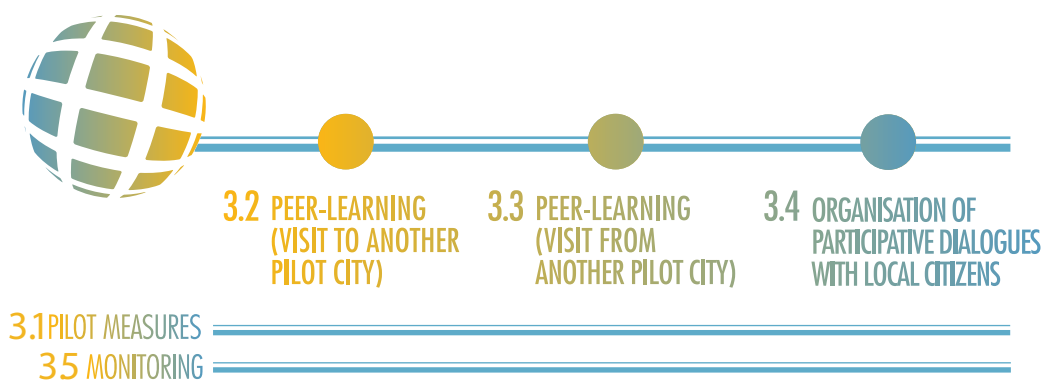
- **Programme de travail**, durée de 19 à 20 mois, à partir du diagnostic initial.

ACTIVITÉ 3

LANCEMENT DU
PROGRAMME DE TRAVAIL

Le programme de travail décrit précédemment commencera à fonctionner pendant une période de 19 à 20 mois. Il sera coordonné par le point focal local, en étroite collaboration avec les « interlocuteurs » et avec le reste des agents clé. On organisera des échanges périodiques avec l'équipe de l'Agenda 21 de la culture et avec la/les personne/s experte/s externe/s, tout particulièrement en ce qui concerne la mise en marche des mesures et des projets prévus et la dimension de l'apprentissage au niveau international.

La mise en marche du programme de travail comprend les activités suivantes:



Tout au long de la phase de mise en marche il est prévu de mener à bien, de manière continue et transversale, des activités de suivi et de révision du programme de travail ainsi que de communication et sur l'élaboration de rapports.

3.1 MESURES PILOTES

Le programme de travail comprendra le lancement d'un petit nombre de mesures pilote, centrées principalement sur les 2 ou 3 domaines thématiques que l'on aura considérés prioritaires (on y consacrera environ 70 % du temps) ainsi qu'aux 2 ou 3 pour lesquelles il existait des expériences importantes (environ 30 % du temps).

La nature exacte de ces mesures devra être établie en fonction des besoins détectés pendant la phase initiale. Il pourrait s'agir, par exemple, de nouvelles collaborations avec des agents importants dans des domaines prioritaires (écoles, universités, compagnies privées, ONG, etc.), des mécanismes de financement innovateurs, de nouveaux espaces participatifs, etc. Dans certains cas, il pourrait s'agir surtout d'améliorer l'apprentissage interne, la formation et les espaces de réflexion en tant que premier pas pour le développement d'autres programmes à moyen ou long terme. Étant donné le temps disponible, on recommandera aux villes de se centrer sur un nombre réduit d'actions viables qui pourraient être la base de programmes plus vastes et permanents.

La mise en marche de ces mesures pilote se fera en parallèle avec les échanges prévus tout au long de la phase de mise en fonctionnement (voir paragraphes 3.2 - 3.5), aussi bien au niveau local (rencontre avec les habitants, échanges entre les agents clé participants à l'atelier initial, etc.) qu'international (visite d'une autre ville, accueil d'une ville pilote, conseils fournis par la/les personne/s experte/s, échanges d'information en ligne, synergies avec d'autres séminaires ou rencontres internationales, etc.), qui, à leur tour, doivent apporter des leçons et des informations utiles à ce processus. Comme on l'expliquera, la mise en marche du programme de travail, y compris ses mesures pilotes, fera aussi l'objet d'un processus de suivi et d'évaluation qui devra permettre d'identifier les résultats obtenus ainsi que les difficultés apparues.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Mise en marche de **mesures pilote** dans les domaines prioritaires identifiés lors de la phase 1.
- Description de 2 ou 3 **bonnes pratiques** par l'équipe de la ville pilote en prenant comme base le format élaboré par CGLU. Elles se centreront prioritairement sur les mesures pilote mises en marche dans le contexte du programme de travail, mais pourraient aussi faire référence à des initiatives qui existaient précédemment et qui étaient considérées importantes et prises comme exemples par d'autres villes. Ces documents seront élaborés par les personnes responsables de chacune des expériences signalées, en collaboration avec le point focal local et, le cas échéant, avec d'autres agents locaux clé

3.2 APPRENTISSAGE ENTRE ÉGAUX (VISITE À UNE VILLE PILOTE)

Dans le cadre du programme de travail, on effectuera une visite à une autre ville qui participe au lancement de Culture 21 Actions (« peer 2 »), pouvant offrir des exemples qui illustrent les thématiques où l'on avait dépisté des faiblesses dans la ville bénéficiaire ("peer 1"). Entre 4 et 6 agents de la ville bénéficiaire devraient participer à la visita, ainsi que la/les personne/s experte/s externe/s.

L'agenda de la visite combinera des réunions avec des responsables du gouvernement local et de la société civile, des visites à des équipements ou à des services culturels importants, des activités publiques avec la participation des habitants, etc. CGLU et la/les personne/s experte/s impliquée/s dans le soutien aux Villes pilote évalueront, en dialoguant avec les villes participantes, la possibilité d'organiser des activités conjointes avec la participation de plus de deux Villes pilote, au cas où l'on aurait détecté des défis similaires. Chaque visite se terminera par une réunion interne de débat sur les leçons apprises et sur la transférabilité potentielle des initiatives analysées.

RÉSULTATS ATTENDUS

- **Visite** à une autre ville pilote, ce qui permettra de bénéficier des leçons utiles pour réfléchir sur les thèmes d'intérêt de la ville bénéficiaire.
- **Rapport** de la visite faite par le point focal local de la ville bénéficiaire avec le soutien de la/des personne/s experte/s externe/s.

3.3 APPRENTISSAGE ENTRE ÉGAUX (ACCUEIL D'UNE VILLE PILOTE)

La ville bénéficiaire (« peer 1 ») accueillera au moins une autre ville (« peer 2 ») afin de pouvoir présenter et débattre des domaines dans lesquels on aura détecté des points forts. Comme indiqué, on évaluera la possibilité d'organiser des visites auxquelles participeront plus de deux villes, en fonction des besoins identifiés.

Dans ce cadre, se tiendra un séminaire pensé de manière à pouvoir débattre de thèmes d'intérêt commun pour les villes participantes ainsi que de la mise en marche du programme de travail dérivé de Culture 21 Actions..

RÉSULTAT ATTENDUS

- **Agenda** final du séminaire élaboré par le point focal local.
- Organisation d'un **séminaire** avec la participation d'agents importants du gouvernement local, de la société civile et du secteur privé de la ville bénéficiaire (« peer 1 ») ainsi que des représentants d'au moins une autre ville pilote (« peer 2 »).
- **Rapport** du séminaire élaboré par le point focal local avec le soutien de la/les personne/s experte/s externe/s..

3.4 ORGANISATION DE DIALOGUES PARTICIPATIFS AVEC LES CITOYENS LOCAUX

À l'occasion de visites et d'échanges d'« apprentissage entre égaux », on mènera à bien, dans la ville d'accueil, des rencontres participatives avec des représentants de la société civile afin de permettre des échanges plus étendus avec les citoyens. Parmi les thèmes de débat, on trouvera les thèmes importants de la ville d'accueil, thèmes qui contribuent à développer la réflexion et l'apprentissage dans la mise en fonctionnement du programme de travail de la ville en visite.

Au cours de la mise en marche du programme de travail, on effectuera d'autres activités publiques ouvertes à la participation des citoyens locaux. Ces programmes auront en partie comme objectif d'informer sur le déroulement du programme de travail et d'identifier des synergies avec d'autres activités en cours. Mais ils peuvent aussi contribuer au processus de formation (autour de l'Agenda 21 de la culture, de Culture 21 Actions et des valeurs et objectifs en relation avec la culture et le développement durable) et ouvrir la porte à la gouvernance participative. Tout en étant une manière d'impliquer les citoyens aux réflexions d'ordre municipal, ils aspirent aussi à permettre leur prise de pouvoir quant au rôle de la culture dans la configuration de villes durables. En dernière instance, cela devrait contribuer à renforcer la compréhension des relations entre la culture et le développement durable local et à garantir l'appropriation et la durabilité, à long terme, des stratégies accordées.

Ces « dialogues » seront organisés en coopération avec l'aide de la/des personne/s experte/s et des institutions promotrices du processus qui contribueront aussi bien à la définition des thèmes de débat qu'à la conception des formats participatifs.

RÉSULTAT ATTENDUS

- Tenue d'un **dialogue participatif** à l'occasion de l'accueil d'une autre ville.
- D'autres **activités participatives** ouvertes au grand public au cours de la mise en marche du programme de travail.
- Compréhension croissante de la relation entre la culture et le développement durable et de ses implications locales, ce qui doit contribuer à l'adoption, à l'appropriation et à la durabilité des stratégies établies dans ces domaines.

3.5 SUIVI ET ÉVALUATION

Au cours du lancement du programme de travail, ce dernier fera l'objet d'un suivi local avec des réunions périodiques des agents impliqués à l'atelier initial et d'autres acteurs significatifs. Ce processus de suivi doit servir, en premier lieu, à détecter des difficultés et des succès dans la mise en marche du programme de travail et, en second lieu, à extraire des leçons de cette expérience sous forme de documents écrits susceptibles d'être partagés dans la ville ainsi qu'à d'autres niveaux, contribuant ainsi au processus d'apprentissage que promeut Culture 21 Actions. La/Les personne/s experte/s participera/ont à ce processus dans la mesure du possible.

La réunion finale, qui durera une journée, impliquera l'élaboration d'un document actualisé de l'analyse des points forts et des points faibles des politiques culturelles locales, en prenant comme base le « radar » de Culture 21 Actions.

Ce « Radar 2 » illustrera le progrès réalisé et n'importe quel autre changement significatif qui aura eu lieu au cours du programme de travail. À partir des observations réalisées à ce moment-là et des leçons extraites de la participation au programme, il faudra identifier une série de « projets pilote viables », afin que la ville puisse les appliquer par la suite.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Au moins 6 **réunions locales** (y compris celles qui seront tenues à d'autres moments de la mise en marche), présidées par le point focal local et avec la participation, au moins, des 20 - 30 agents clé de l'atelier initial.
- Un **rapport** d'une page, écrit par le point focal local après chaque réunion et qui résumera les progrès ainsi que les besoins et les thèmes qui demandent plus d'attention.
- « **Radar 2** », accompagné de l'identification de quelques « projets pilote viables » que la ville pourra lancer au terme du programme.

ACTIVITÉ 4

CONFÉRENCE FINALE,
ÉVALUATION ET RAPPORT

Au terme du processus, on organisera une conférence d'un jour avec la participation des agents impliqués dans l'atelier initial, de la/les personne/s experte/s externe/s et d'autres agents importants (probablement aussi des citoyens qui ont assisté aux « dialogues »), afin d'évaluer les résultats du programme de travail.

Après cette activité, la/les personne/s experte/s externe/s élaboreront un court rapport contenant les recommandations pour le suivi. Ce rapport mettra spécialement en relief : (a) les recommandations pour de futures actions locales; (b) les leçons extraites par le biais des rencontres entre les villes participantes; et (c) l'importance et la contribution des thèmes identifiés pour l'agenda global en matière de culture et de développement durable.

Le gouvernement local élaborera aussi un bref article d'évaluation sur la mise en marche du programme dialoguant avec d'autres agents clé, si cela s'avérait nécessaire.

RÉSULTATS ATTENDUS

- **Conférence publique** finale d'une durée d'un jour.
- Un **rapport** final (interne), élaboré par la/les personne/s experte/s externe/s, avec des recommandations et l'orientation pour de futures activités locales et internationales.
- Un **résumé** (public) de ce rapport final.
- Un **article**, élaboré par le point focal local, qui décrira les principaux résultats du programme et exprimera les idées viables pour la continuité de travail au niveau local.
- Un **communiqué de presse**.
- Une **vidéo**.

ACTIVITÉ 5

COMMUNICATION

On encouragera chaque ville pilote à diffuser les activités du programme par le biais de ses propres canaux de communication et autres moyens ainsi que par des activités publiques.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Au moins 3 communiqués de presse
- Au moins 100 messages sur Twitter
- Au moins 5 brefs enregistrements en vidéo.

Sur le web de l'Agenda 21 de la culture on créera un site spécifique pour chaque ville pilote. Au cours du projet, ce site recueillera les documents suivants :

RÉSULTATS ATTENDUS

- Un bref « Profil de la Ville » (aux environs des mois 7-8)
- Document « Radar 1 » (aux environs des mois 7-8)
- Un court article résumant l'activité publique (aux environs des mois 7-8)
- Programme de travail et son résumé (aux environs des mois 8-10)
- Rapport de la visite à une autre ville (date variable)
- Rapport du séminaire d'accueil d'une autre ville (date variable)
- 2 à 3 bonnes pratiques (publiées au cours du programme de travail)
- Document « Radar 2 » (aux environs des mois 22-24)
- Rapport final élaboré par la/les personne/s experte/s et son résumé (aux environs des mois 26-28)
- Article final élaboré par la ville (aux environs des mois 26-28)

Chacun de ces documents sera traduit et publié dans les trois langues de CGLU : le français, l'anglais et l'espagnol, sauf le programme de travail et le rapport final dont on ne traduira et publiera que les résumés finaux respectifs.

MÉTHODOLOGIE

On élaborera une version personnalisée du logo du programme pour chaque ville participante, cette dernière pourra l'utiliser sur son propre site web et dans d'autres canaux de communication.

D'autre part, la Commission de Culture de CGLU évaluera d'autres possibilités pour rendre visibles les villes pilote dans leurs propres activités publiques et canaux de communication.

F. GESTION

On déterminera de commun accord entre cette ville et la Commission de Culture de CGLU la/Les personne/s experte/s externe/s qui se consacreront à chaque ville pilote. On donnera la priorité aux membres de la Commission de Culture de CGLU ou, alternativement, à des personnes expertes indépendantes parfaitement familiarisées avec l'Agenda 21 de la culture et Culture 21 Actions. En général, on identifiera une personne experte pour chaque ville, mais au cours du programme d'autres pourraient y participer en fonction des besoins détectés (par exemple des personnes expertes ayant des connaissances spécifiques dans les domaines prioritaires identifiés pourraient participer à des activités de formation déterminées ou d'évaluation). On appliquera, dans ce cas, les mêmes critères de sélection mentionnés précédemment.

Chaque ville pilote nommera une personne comme « point focal local ».

D'autres représentants de la Commission de Culture de CGLU ou des villes impliquées dans l'application de l'Agenda 21 de la culture pourraient participer lors d'activités ponctuelles.

G. RÉSULTATS

Les résultats du programme pour chaque ville participante seront les suivants :

- **Renforcement du travail en réseau local** entre agents publics, privés et de la société civile de la scène culturelle (ce que l'on nomme le « secteur culturel »), grâce à la conception, à l'application et à l'évaluation conjointes d'un programme de travail commun.
- **Une plus grande prise de conscience et compréhension** entre les acteurs publics, privés et de la société civile et les citoyens en général (« agents urbains clé touchés par le rôle de la culture dans le développement ») sur les liens entre la culture et le développement durable au niveau local.
- **Diffusion d'une série de documents publics** de description de la relation entre la politique culturelle de la ville et sa vision du développement durable. Ces documents combineront des aspects conceptuels et des exemples caractéristiques susceptibles d'offrir à d'autres villes des orientations. Ils seront traduits en trois langues et diffusés dans les canaux de communication de l'Agenda 21 de la culture. Chaque ville pilote pourra les diffuser à travers ses canaux numériques et traditionnels.
- **Un rapport interne comportant des recommandations de suivi**, élaboré par la/les personne/s experte/s externe/s, en tenant compte de l'évaluation du programme de travail et d'autres réflexions dérivées de Culture 21 Actions.
- **Une plus grande capacité de travail en réseau au niveau régional et international** grâce à la participation à au moins deux activités internationales au cours du programme.
- **L'appartenance au réseau de « Villes pilote » de l'Agenda 21 de la culture**, avec de nouvelles occasions de participer à des activités internationales d'apprentissage entre égaux.

H. COÛTS

Chaque Ville pilote doit assumer le coût du travail concernant sa participation au programme « La culture dans les villes durables : apprendre grâce à Culture 21 Actions », y compris les frais de déplacement, de séjour, de traduction, de communication et la rémunération des personnes expertes. On a établi une quantité standard, qui pourra être discutée et adaptée si nécessaire selon le nombre de participants aux visites à l'étranger. On donnera une information plus détaillée aux villes qui montreraient de l'intérêt à participer au programme.

I. CALENDRIER

Le projet devrait durer entre 26 et 28 mois pour chaque ville qui participe. Ce laps de temps inclut la phase de préparation (de 7 à 8 mois) et la mise en fonctionnement du programme de travail (de 19 à 20 mois, y compris l'organisation de la conférence finale et autres activités de diffusion). On prévoit que les ateliers initiaux, dans chaque ville participante, se fassent dans un délai maximum de 6 mois à partir de l'accord.

COMMENT PARTICIPER

Les villes intéressées par plus d'information sur le programme peuvent se mettre en contact avec la Commission de Culture de CGLU (dont on trouvera les détails plus bas).

Afin de confirmer sa participation, chaque Ville pilote devra présenter une lettre d'engagement, signée par son maire, l'adjoint au maire ou le conseiller municipal compétent.

CONTACT

Commission Culture de CGLU

Email culture@duclg.org

Web www.agenda21culture.net

Twitter [@agenda21culture](https://twitter.com/agenda21culture)

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez besoin de plus de renseignements.

